

Développement du PV

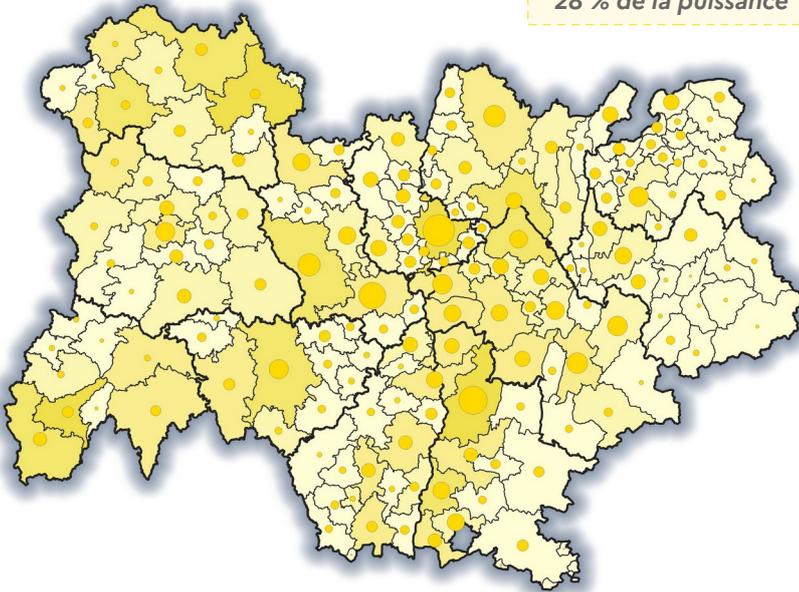
Infographie – Etat des lieux petites puissances

Juillet 2024

La progression massive des petites puissances (plus de 30000 nouvelles installations en 2023), en injection ou en autoconsommation, se poursuit. Les installations <36kW représentent désormais près de 30 % de la puissance installée soit plus 4 points en 1 an seulement.

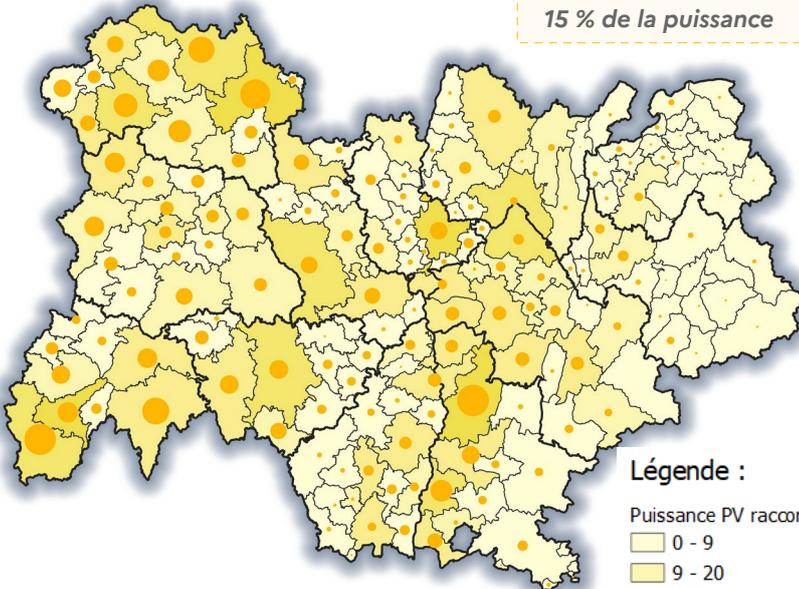
Puissances inférieures à 36kW

95 % des installations
28 % de la puissance



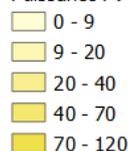
Puissances 36kW-100kW

2,9 % des installations
15 % de la puissance

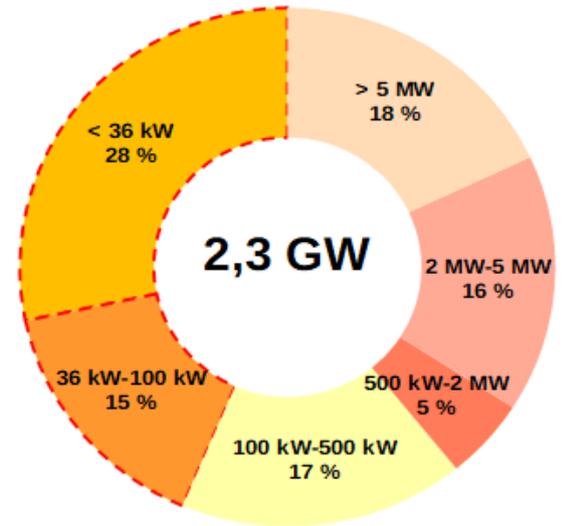


Légende :

Puissance PV raccordée (MW)



Répartition des installations PV en AuRa
par catégorie de puissance
au 31/12/2023



Commentaires et analyse

- Le secteur résidentiel porte la majorité des installations de petites puissances
- L'évolution favorable des coûts des panneaux en parallèle d'une progression des offres en matière d'autoinstallation et d'autoconsommation (« kits grand public » par exemple) est propice à l'investissement des ménages (volonté d'être moins vulnérables aux évolutions du marché de l'électricité)
- Développement couvre désormais l'ensemble du territoire régional



Développement du PV

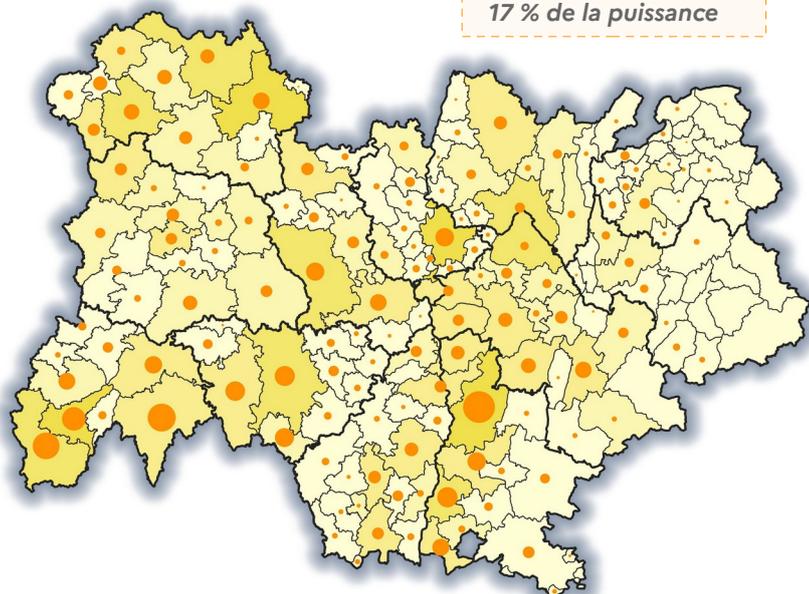
Infographie – Etat des lieux moyennes puissances

Juillet 2024

Le segment 100-500kW retrouve de la vigueur après quelques années de perte de vitesse, notamment grâce à l'adaptation des dispositifs de soutien (voir ci-contre). L'évolution sur cette gamme de puissance établie à +77 %, est majeure et représente 40 % de la puissance nouvellement raccordée en 2023.

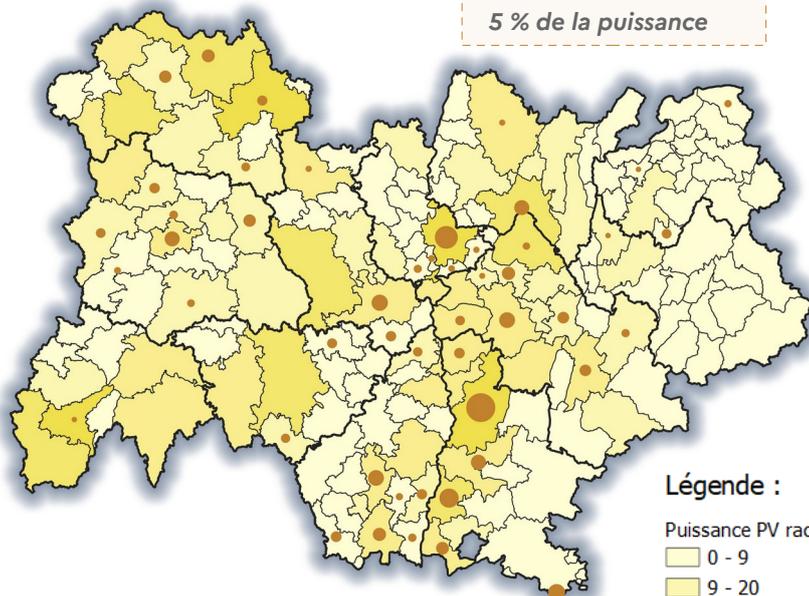
Puissances 100kW-500kW

1,6 % des installations
17 % de la puissance

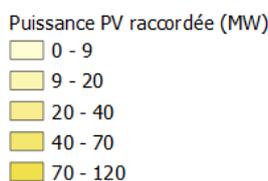


Puissances 500kW-2000kW

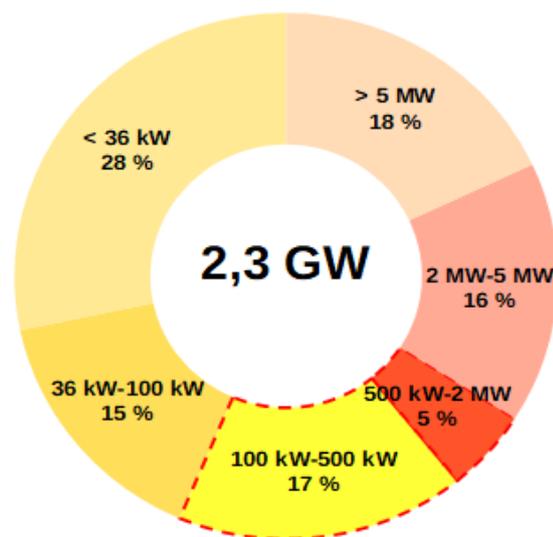
0,1 % des installations
5 % de la puissance



Légende :



Répartition des installations PV en AuRA
par catégorie de puissance
au 31/12/2023



Commentaires et analyse

- Nouvellement mis en place en 2022, le soutien attribué en guichet ouvert aux installations < 500kW au titre de l'arrêté tarifaire S21 a accompagné la massification de la gamme d'installations de puissance 100-500kW.
- Cette gamme d'installations très portée par le secteur agricole trouve logiquement majoritairement sa place dans les départements les plus ruraux (Allier, Cantal)
- Les dynamiques sur la gamme de puissance 500kW-2MW sont stables et pourraient trouver un nouvel élan avec les simplifications administratives adoptée pour les projets <1MW

Développement du PV

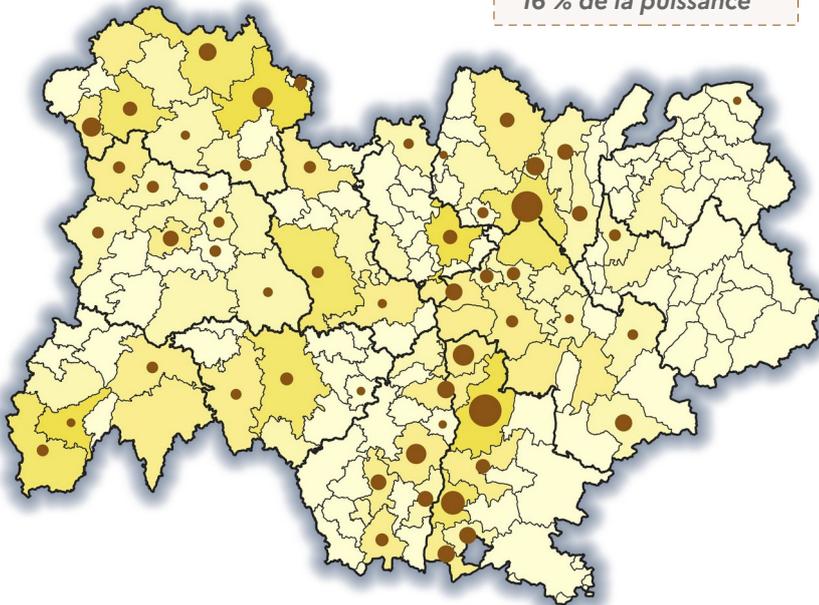
Infographie – Etat des lieux grandes puissances

Juillet 2024

Le raccordement de nouvelles centrales au sol > 2MW, avec moins d'une trentaine de nouvelles installations a contribué à près de 24% à l'évolution du parc photovoltaïque et permis le raccordement de 100MW supplémentaires.

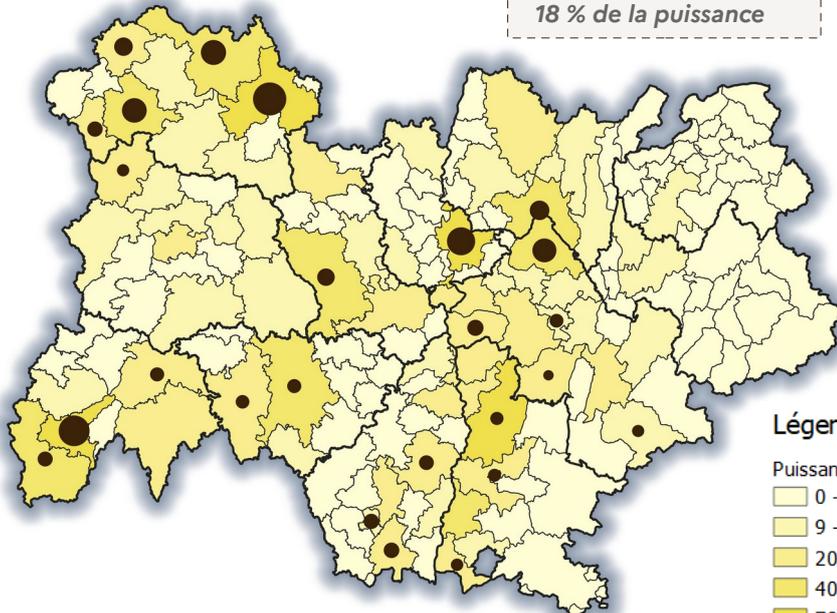
Puissances 2000kW-5000kW

0,1 % des installations
16 % de la puissance

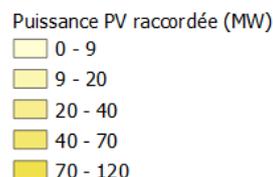


Puissances supérieures à 5MW

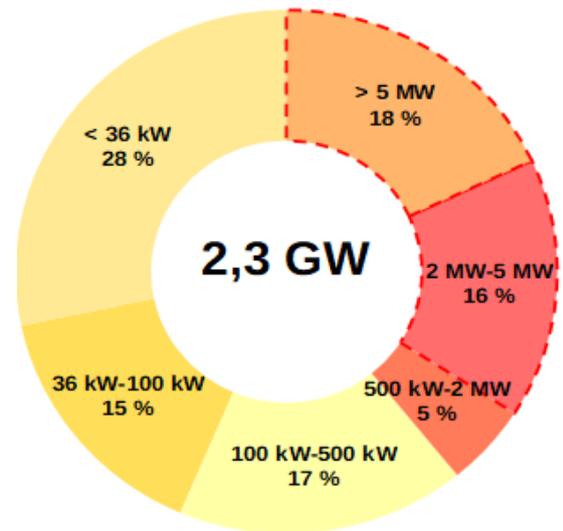
0,03 % des installations
18 % de la puissance



Légende :



Répartition des installations PV en AuRA par catégorie de puissance au 31/12/2023



Commentaires et analyse

- L'efficacité de cette gamme de puissance est à souligner : quelques projets permettent une progression significative de la filière => les EPCI au développement PV le plus important sont globalement ceux qui accueillent des centrales au sol
- Géographiquement, les projets de taille intermédiaire sont majoritairement localisés le long de l'axe Rhône et les parcs les plus importants dans les secteurs au foncier moins contraint (Allier, Cantal)

Contacts :

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service PRICAE – Pôle CAE

Crédits photo : Arnaud Bouissou / Terra